

DECRET N° 2016- 618 du 07 octobre 2016

portant remise en vigueur de certains décrets retirés par le décret 2016-286 du 03 mai 2016.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 86-013 du 26 février 1986 portant Statut Général des Agents Permanents de l'Etat ;
- Vu** la loi n° 2011-25 du 1^{er} octobre 2011 portant Statut Général applicable aux Personnels Militaires, des Forces de Sécurité Publique et Assimilées en République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-021 du 19 décembre 1994 portant transfert de compétence relative à l'administration des personnels des Eaux-Forêts et Chasse et ceux des Douanes et Droits Indirects ;
- Vu** la loi n° 2005-24 du 08 septembre 2005 portant code des pensions civiles et militaires de retraite ;
- Vu** la décision de proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 Mars 2016 ;
- Vu** le décret n° 2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des ministères ;
- Vu** le décret n° 2016-424 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales ;
- Vu** le décret n° 2016-421 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2016-416 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- Vu** le décret n° 59-222 du 15 décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et des actes qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret n° 2016-286 du 03 mai 2016 portant retrait de certains décrets d'application de la loi n° 2015-20 du 19 juin 2015 portant statut spécial des personnels des forces de sécurité publiques et assimilés ;

Sur proposition des Ministres en charge de l'Economie et des Finance et de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance ordinaire du mercredi 28 septembre 2016,

DECRETE :

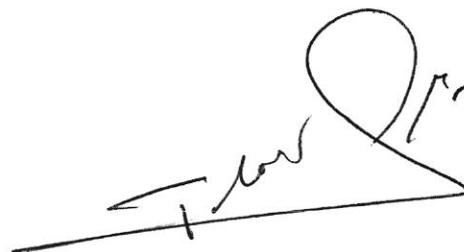
Article 1^{er} : Sont remises en vigueur, les dispositions des décrets ci-après :

- décret n° 2016-128 du 17 mars 2016 portant statuts particuliers des corps des personnels de l'Administration des Douanes et Droits Indirects ;
- décret n° 2016-129 du 17 mars 2016 portant règlement de service de l'Administration des Douanes ;
- décret n° 2016-130 du 17 mars 2016 portant règlement de service à la Police Nationale.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment les décrets 93-103 du 10 mai 1993 et 96-456 du 17 octobre 1996, prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 07 octobre 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



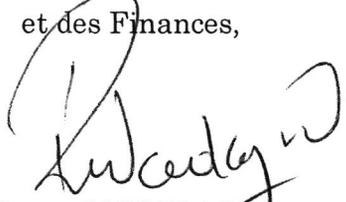
Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



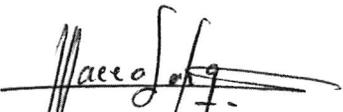
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité Publique,



Sacca LAFIA

Le Ministre du Travail, de la
Fonction Publique et des Affaires
Sociales,



Adidjatou MATHYS

Le Ministre de la Justice
et de la Législation,



Joseph DJOGBENOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 2 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MESGPR 2 MEF 2 MJL 2MTFPAS 2 MISP 2 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 JORB 1.